



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

09.12.2024

Titre du projet du marché:

Collège de Béthusy, Lausanne – Bâtiments B, C et D – Rénovation énergétique

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#7692

N° de la publication SIMAP:

#7692-01

Date de publication SIMAP:

05.12.2024

Adjudicateur:

Ville de Lausanne

Organisateur:

Ville de Lausanne, EJQ - Service des écoles et du parascolaire (SEP), Christian Baud,
Place Chauderon 9, CP 5032, 1001 Lausanne, +41 21 315 65 55,
christian.baud@lausanne.ch

Inscription:

Aucune.

Visite:

Une visite des bâtiments B, C et D du collège de Béthusy aura lieu le mercredi 18 décembre 2024 à 14h00 uniquement pour permettre aux soumissionnaires de mieux comprendre les travaux à réaliser décrits dans la série de prix. Il ne sera répondu à aucune question sur place.

Les visites extérieures sont libres en dehors des heures scolaires.

Questions:

10/01/2025, sur plateforme simap.ch.

Rendu documents:

31/01/2024 avant 16h30. Le cachet postal ne fait pas foi.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

Mandat d'architecte.

Description détaillée des prestations / du projet:

Cet appel d'offres en procédure ouverte vise à attribuer les prestations d'architecte pour l'étude et la réalisation de la rénovation énergétique des bâtiments B, C et D du collège de Béthusy à Lausanne.

Le maître de l'ouvrage entend confier toutes les prestations d'études et de réalisation des phases 31 à 53 selon les règlements SIA 102 et 103 (édition 2014) à l'architecte qui aura remporté le présent appel d'offres.

Communauté de mandataires:

Admise.

Sous-traitance:

Non admise.

Mandataires préimpliqués:

Aucun bureau d'architectes n'est pré impliqué dans les études préliminaires.

Comité d'évaluation ou Jury:

- Mme Barbara de Kerchove, Cheffe du service des écoles et du parascolaire, Ville de Lausanne
- M. Vincent Friderici, Directeur de l'établissement primaire et secondaire de Béthusy, Lausanne
- M. Oriol Carità, Chef du domaine des infrastructures et bâtiments du service des écoles et du parascolaire, Ville de Lausanne, architecte EPFL
- M. Claudio Piazza, Gérant technique du service des écoles et du parascolaire, Ville de Lausanne
- Mme Joanna Fowler, Adjointe au responsable de domaine Architecture et bâtiments, service d'architecture et du logement, Ville de Lausanne, architecte EPFL
- M. Cyrille Fasel, Architecte HES, Les ateliers du Passage, Fribourg

Conditions de participation:

Cette mise en concurrence est ouverte aux architectes établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'Accord GATT/OMC révisé du 30.03.2012 sur les marchés publics, pour autant qu'ils répondent à l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme d'architecte délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de

l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent ;

- être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG), au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

Critères d'aptitude:

Pas de critère d'aptitude.

Critères d'adjudication / de sélection:

Offre qualitative (enveloppe 1) – pondération 60% :

Critères de qualification :

- Organisation interne du soumissionnaire – 15%
- Références:
 - Compétences appliquées en matière d'écologie et de développement durable – 5%
 - Expérience et compétence dans la rénovation énergétique de bâtiments publics – 10%
 - Expérience et compétence dans la rénovation de bâtiments de qualité patrimoniale reconnue (notes 2 et/ou 3) – 5%

Critères d'adjudication :

- Temps consacré pour l'exécution du marché – 5%
- Méthode de travail pour atteindre les objectifs fixés en matière d'exécution – 15%
- Répartition des tâches et des responsabilités – 2.5%
- Qualifications des personnes-clés – 2.5%

Offre d'honoraires (enveloppe 2) – pondération 40% :

Prix :

- Montant de l'offre d'honoraires – 40%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Notation du prix selon la méthode T200 du Guide romand.

Notation du temps consacré selon la méthode T4 du Guide romand, avec plateau note 5 entre -5% et +10% de la moyenne des heures et une base de note 0 au-delà de -50%, respectivement +100% (?). Le nombre d'heures le plus petit et celui plus grands ne sont pas considérés pour le calcul de la moyenne.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués, sous réserve de l'indication concernant la notation du temps consacré sous Manques de l'appel d'offres.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres, voir commentaire sous Manques de l'appel d'offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA 144 (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant, et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.

Manques de l'appel d'offres:

- Dans l'art. 1.4 Objet du mandat, référence aux règlements SIA 102 et 103 alors que les prestations ne concernent en principe que l'architecte.
- La distinction entre critères de qualification et critères d'adjudication n'est pas compréhensible, vu qu'ils ne sont pas appliqués de manière différente.
- Indications contradictoires dans l'article 6.3 Notation du temps consacré. Le texte et le graphique donnent des indications divergentes tant sur la base de note 0 que sur la méthode de calcul de la moyenne des heures.

Contacté par l'OMPr, l'organisateur s'est engagé à corriger ces manques dans les réponses aux questions.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas complètement au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144 alors qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr se réjouit que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes